



GARDES NATURE EN FAVEUR DU 30 x 30 : UN PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR ASSURER UNE GESTION ÉQUITABLE ET EFFICACE DES ZONES PROTÉGÉES ET CONSERVÉES

Un cadre pour le soutien des gouvernements, des agences, des donateurs et des ONG afin de mettre en œuvre l'Objectif 3 du Cadre mondial de la biodiversité.



Soutenu par
URSA
UNIVERSAL RANGER SUPPORT ALLIANCE

LE RÔLE INDISPENSABLE DES GARDES NATURE

L'Objectif 3 du Cadre mondial de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée à Montréal en décembre 2022, comprend une exigence selon laquelle au moins 30 % de la planète doit être conservée et gérée de façon équitable et efficace d'ici 2030 (« 30 x 30 »).

Cet objectif ne peut être atteint sans un personnel régional adéquat. Les premiers travailleurs concernés sont des gardes nature, qui comprennent le personnel employé par l'État, les peuples autochtones, les gardes communautaires et bénévoles ainsi que le personnel travaillant sur des terres privées. Leur travail comprend la protection, la conservation, la surveillance, les services aux visiteurs, la gestion des incendies, l'application de la loi, l'éducation, le soutien communautaire et la réglementation quant à l'utilisation durable. En plus de l'Objectif 3, les gardes nature jouent un rôle essentiel dans la réalisation de nombreux autres objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (Figure 1).

Figure 1. Contributions des gardes nature aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (Stolton et al 2023).



En 2022, la Fédération internationale des gardes forestiers (IRF pour « International Ranger Federation »), l'Alliance universelle de soutien aux gardes forestiers (URSA pour « Universal Ranger Support Alliance ») et d'autres partenaires ont publié une note politique appelant le Cadre mondial de la biodiversité à reconnaître les gardes forestiers comme des « travailleurs essentiels de la santé planétaire »¹.

Suite à l'accord de Kunming-Montréal², ce document décrit comment cela peut être réalisé, grâce à l'engagement des pays, des organismes, des gestionnaires, des ONG et des donateurs afin de s'assurer qu'un personnel diversifié de gardes forestiers soit capable de mener à bien ce qui a été convenu de façon professionnelle, responsable et redevable.

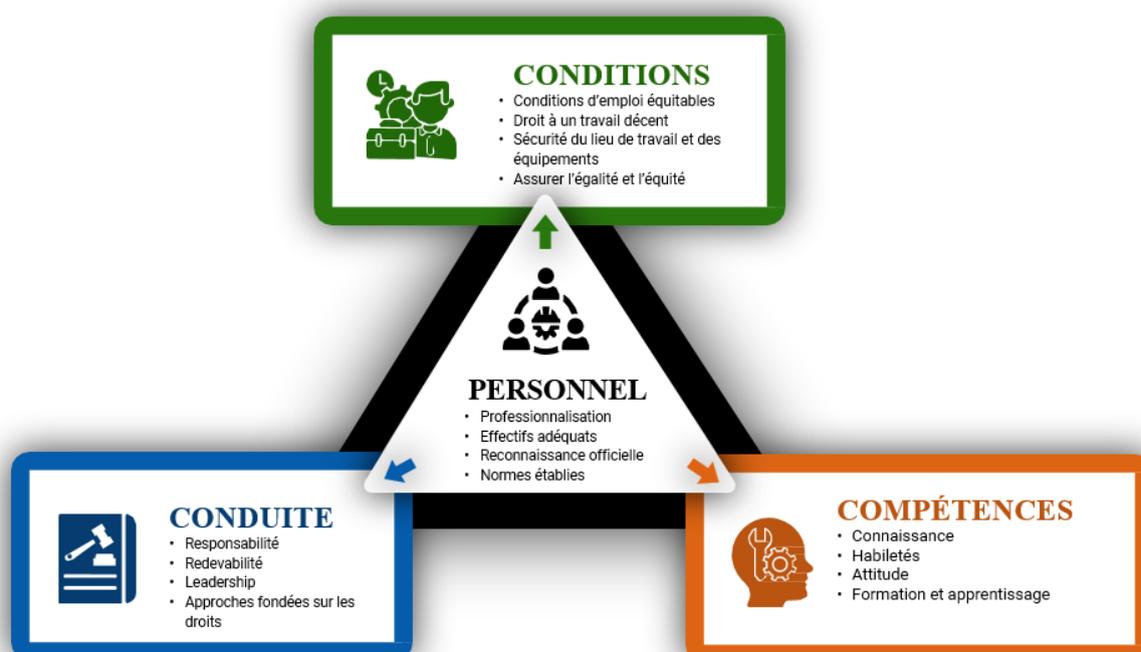
LE CADRE DES GARDES NATURE EN FAVEUR DU 30 x 30

Le « Cadre des gardes nature en faveur du 30 x 30 » (Figure 2) définit les exigences essentielles quant aux conditions, à la conduite et à la compétence pour un personnel avec des effectifs suivis, diversifié et reconnu.

Figure 2. Le Cadre des gardes nature en faveur du 30 x 30

LE CADRE DES GARDES NATURE EN FAVEUR DU 30 x 30

Un lieu de travail professionnel afin de garantir une gestion efficace



1 Note politique issue de la table ronde des gardes nature (2022). Essential planetary health workers: Positioning rangers within global policy. <https://www.ursa4rangers.org/download/1210/?tmstv=1671783842>

2 <https://www.cbd.int/article/cop15-final-text-kunming-montreal-gbf-221222>

EXIGENCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE

L'IRF et les autres membres de l'URSA ont identifié les éléments essentiels suivants afin d'assurer la mise en œuvre des quatre composantes de ce cadre et le déploiement d'un personnel capable de gérer efficacement et équitablement 30 % de la planète et de contribuer à la mise en œuvre globale du CDB. Une liste des principales références et des documents d'accompagnement pour chaque composante sont inclus à la fin du présent document.

PERSONNEL

L'exigence générale réside dans le fait que le personnel officiel soit entièrement professionnalisé et que les autres personnes occupant des postes équivalents à celui de garde forestier puissent adopter des normes professionnelles en fonction du contexte de leur travail. Les éléments essentiels minimaux sont :

- **Adéquat.** Nous savons que le nombre d'employés est d'environ 1/3 de ce qui est nécessaire même pour répondre aux besoins actuels. Le personnel total devra augmenter d'au moins 1,5 million de personnes si l'on veut que le 30 x 30 entre en vigueur. La recommandation la plus récente quant à l'effectif moyen de gardes nature est d'un pour 26 km² (Appleton et al., 2022).
- **Reconnaissance officielle.** Le métier de garde forestier doit être officiellement reconnu à l'échelle nationale et internationale, y compris le rôle des gardes nature et les gardes communautaires et autochtones. Les employeurs des gardes nature doivent également reconnaître les droits des gardes nature.
- **Normes établies.** La mise en œuvre d'un cadre mondial de normes, adapté aux contextes locaux, fournit une base pour que le métier de garde forestier soit établi comme une profession respectée.

CONDITIONS

De nombreux gardes nature endurent des conditions de travail inacceptables et des conditions d'emploi précaires et injustes. Comme tout autre personnel, ils devraient avoir droit à un « travail décent » tel que défini dans l'Objectif de développement durable 8. Pour pouvoir travailler de façon efficace, sûre et sécurisée, les gardes nature ont besoin :

- **De contrats, d'une rémunération et d'avantages** qui soient équitables et conformes à d'autres professions comparables.

- **D'une santé, d'une sécurité** et d'une sûreté adéquates afin de pouvoir faire face aux dangers de leur travail.
- **De conditions de travail**, de lieux de travail et d'équipements qui leur permettent de travailler en toute sécurité et de façon efficace.
- **D'égalité et d'équité.** Les équipes de gardes nature devraient être plus diversifiées et refléter les collectivités qu'elles servent. Tous les gardes nature devraient être traités de façon équitable et bénéficier de chances égales.

CONDUITE

Afin d'éviter et de répondre aux conflits, d'assurer le respect des responsabilités juridiques et éthiques, de prévenir les abus et les manquements et de devenir des membres respectés de la collectivité, tous les gardes nature ont besoin :

- **De mandats clairs** pour le niveau d'autorité qu'ils détiennent, ainsi que de directives quant aux mandats, limites de l'autorité et responsabilités afin de défendre les personnes vulnérables et assurer et protéger les droits des autres.
- **De codes de conduite** qui fournissent des directives claires aux gardes nature quant à leurs mandats et aux exigences en faveur d'une exécution responsable et redevable de leurs fonctions.
- **D'un soutien et d'une formation** de la part des employeurs et des donateurs afin de respecter les directives sur la conduite et les mesures de sauvegarde.
- D'un niveau élevé et compétent **de leadership et de supervision.**

En parallèle, les communautés locales ont besoin de mécanismes afin de permettre une gouvernance équitable, d'exprimer leurs griefs et de demander réparation sans représailles.

COMPÉTENCE

Les gardes nature et leurs responsables doivent savoir ce qu'on attend d'eux et être capables de le faire. Les enquêtes montrent que nombre d'entre eux disposent de descriptions de travail inadéquates et ne sont pas suffisamment formés. Ils ont besoin :

- **De descriptions de travail claires** qui énoncent ce que l'on attend des gardes nature en termes de compétences, de connaissances, d'attitude et de qualités personnelles.
- **D'une formation et d'un apprentissage** continu afin d'assurer l'établissement et le maintien des compétences.

UN APPEL À L'ACTION

pour établir et maintenir un personnel efficace de gardes nature.

Donateurs et cadres de financement

- Devraient reconnaître que les investissements dans la conservation de la biodiversité nécessitent une planification et le déploiement d'un personnel adéquat, professionnel et permanent.
- Devraient collaborer avec les organismes et les ministères du travail nationaux quant à la planification du personnel dans les aires protégées et conservées.
- Devraient veiller à ce que le cadre du personnel, des conditions, de la conduite et des compétences soient intégrés dans les mécanismes de financement et de soutien du Cadre mondial de la biodiversité.
- Devraient reconnaître le rôle des travailleurs issus des peuples autochtones et communautés locales dans la gestion des aires protégées et conservées, et travailler avec leurs dirigeants afin de leur fournir un soutien approprié.
- Devraient soutenir l'IRF et l'URSA afin de promouvoir et de rendre opérationnel le cadre et suivre les progrès.

Organismes internationaux

- L'Organisation internationale du travail devrait reconnaître le métier de garde forestier, l'inscrire dans les registres professionnels officiels et élaborer une réglementation sur l'emploi des gardes nature (en se basant sur les directives publiées par l'IRF et l'URSA).
- La Convention sur la diversité biologique devrait veiller à ce que les programmes et mécanismes de financement pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité tiennent pleinement compte des besoins et des problématiques liés au personnel.
- La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) devrait mieux reconnaître et soutenir de manière adéquate le rôle des gardes nature dans les aires protégées et conservées en tant qu'outils d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- L'UICN devrait inclure une résolution sur les effectifs des aires protégées lors de son prochain Congrès.

Gouvernements

- Devraient reconnaître officiellement les gardes nature et autres professions liées aux aires protégées. Les effectifs des gardes nature doivent être institutionnalisés, en garantissant des conditions de travail et des droits à la formation similaires aux autres professions de service public. Cela évitera les cycles d'« expansion et de contraction » propres au soutien du personnel recruté projet par projet.
- Devraient reconnaître le rôle des gardes nature issus de peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des aires protégées et conservées, et travailler avec leurs dirigeants pour leur fournir un soutien approprié.

Employeurs

- Devraient adapter les normes et les directives de l'IRF et de l'URSA au contexte national, les adopter et les institutionnaliser via la formation et l'inclusion dans les descriptions de poste.

ONG et autres prestataires de soutien technique

- Devraient intégrer les normes de l'IRF et de l'URSA dans leurs systèmes de gestion de projet et mesures de sauvegardes.
- Devraient encourager et permettre aux partenaires d'adopter les normes et les directives de l'IRF et de l'URSA, en les adaptant selon les besoins des contextes locaux.
- Devraient intégrer les normes de l'IRF et de l'URSA dans les activités de renforcement des capacités.
- Devraient explorer des mécanismes novateurs afin de financer les gardes nature et leurs activités.

DIRECTIVES ET PUBLICATIONS

Personnel

Publications clés

Appleton, M.R., Courtiol, A., Emerton, L. *et al.* Protected area personnel and ranger numbers are insufficient to deliver global expectations. *Nat Sustain* 5, 1100–1110 (2022). <https://doi.org/10.1038/s41893-022-00970-0>

Stolton, S., *et al.* (2023). Essential planetary health workers: Positioning rangers within global policy. *Conservation Letters*, 00, e12955. <https://doi.org/10.1111/conl.12955>

Autres publications

Appleton, M. R; *et al.* (2021). What will it take to professionalize rangers? *Parks Stewardship Forum*, 37(1). <https://dx.doi.org/10.5070/P537151748>

Moreto, W., Elligson, R., Singh, R., & Aisha, H. (2023). Blurred lines- Indigenous state rangers: An exploratory assessment. Universal Ranger Support Alliance. <https://www.ursa4rangers.org/download/1283/?tmstv=1691380384>

Ranger Round Table Policy Note (2022). *Essential planetary health workers: Positioning rangers within global policy*. <https://www.ursa4rangers.org/download/1210/?tmstv=1671783842>

Seager, J. (2021). *Working Towards Gender Equality in The Ranger Workforce: Challenges & Opportunities*. <https://www.ursa4rangers.org/download/645/?tmstv=1671783841>

Publications à venir

International Ranger Federation and Universal Ranger Support Alliance (previsto para el 2023). *Équité et égalité au sein du personnel des gardes nature*.

Rapport sur l'état des lieux des gardes nature de l'International Ranger Federation (en 2024).

Conditions

Publications clés

International Ranger Federation and Universal Ranger Support Alliance (2023). Protected and Conserved Area Rangers Convention: A draft International Labour Standard. <https://www.ursa4rangers.org/>

Autres publications

Anagnostou, M., Gunn, V., Nibbs, O. *et al.* An international scoping review of rangers' precarious employment conditions. *Environ Syst Decis* 42, 479–503 (2022). <https://doi.org/10.1007/s10669-022-09845-3>

Belecky, M., Singh, R. & Moreto, W. (2019). Life on the Frontline 2019: A Global Survey of the Working Conditions of Rangers. WWF https://files.world-wildlife.org/wwfmsprod/files/Publication/file/blpy2c_wwf_rangers_survey_report_2019.pdf

Belecky, M., Parry Jones, R., & Singh, R. (2021). Employment conditions of public sector rangers: A major under addressed problem. *Parks Stewardship Forum*, 37(1). <http://dx.doi.org/10.5070/P537151749>

Iraola, M.J., Barrueco, S., Bertzky, M., Singh, R. et Galliers, C.M. (2022). Protéger les droits et le bien-être des gardes nature. Partie 1 : Principes. Universal Ranger Support Alliance et Partie 2 : Directives et outils. International Ranger Federation and Universal Ranger Support Alliance. <https://www.ursa4rangers.org/>

DIRECTIVES ET PUBLICATIONS

CONDUITE

Publications clés

International Ranger Federation (2021). Code de conduite des gardes nature International Ranger Federation. <https://www.ursa4rangers.org/download/619/?tmstv=1691380384> (disponible dans plusieurs langues)

Otras publicaciones

Stolton, S., Timmins, H.L. et Dudley, N. (2022). Building Trust with Rangers and Communities: A scoping report for URSA. Volume 1: Scoping Report and Initial Findings. Universal Ranger Support Alliance <https://www.ursa4rangers.org/download/941/?tmstv=1691380384>

Stolton, S., Timmins, H.L. et Dudley, N. (2022). Building Trust with Rangers and Communities: A scoping report for URSA. Volume 2: Case Studies. Universal Ranger Support Alliance. <https://www.ursa4rangers.org/download/960/?tmstv=1691380384>

USAID (2022). Training and monitoring best practice guide: Rights-Based Training for Rangers in National Parks and other Protected Areas; Protected Area Social Safeguards: How-To Guide: Community Engagement; Protected Area Social Safeguards: Grievance and Redress Mechanisms. https://biodiversitylinks.org/library/resources/5c-1_training-and-monitoring-best-practice-guide_30mar22_508.pdf

COMPÉTENCE

Publications clés

International Ranger Federation and the Universal Ranger Support Alliance (2023). Global Ranger Competences: a concise summary of skills, knowledge and personal qualities needed by a competent, professional ranger. International Ranger Federation and the Universal Ranger Support Alliance. <https://www.ursa4rangers.org/download/1371/?tmstv=1691380384>

Autres publications

Appleton, M.R. (2016). A Global Register of Competences for Protected Area Practitioners. Gland, Switzerland: IUCN. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PATRS-002.pdf>

Lotter, W.D. et al. (2016). Anti-poaching in and around protected areas: Training guidelines for field rangers. International Ranger Federation. <https://www.internationalrangers.org/wp-content/uploads/Anti-poaching-Training-Guidelines.pdf>

Maggs, G., et al. (2021). A global register of competences for threatened species recovery practitioners. Gland, Suisse : IUCN. <https://portals.iucn.org/library/node/49494>

Woodside, D. P, & Vasseleu, J. (2021). Shaping a global strategy for building capacity and performance of rangers in and around protected areas. Parks Stewardship Forum, 37(1). <http://dx.doi.org/10.5070/P537151746>

International Ranger Federation (IRF)

L'IRF a été fondée le 31 juillet 1992 dans le parc national du Peak District au Royaume-Uni. L'IRF offre un forum mondial aux gardes nature du monde entier afin de partager leurs réussites et leurs échecs dans la protection du patrimoine naturel mondial et promouvoir l'échange d'informations et de technologies provenant des pays où la gestion des aires protégées bénéficie du soutien d'un large public et du gouvernement ; en faveur des pays dans lesquels elle est moins soutenue. 165 associations de gardes nature des entités nationales, étatiques et territoriales ont adhéré à l'IRF. www.internationalrangers.org

L'Universal Ranger Support Alliance (URSA)

L'URSA est une coalition d'organisations de conservation qui soutiennent et promeuvent l'International Ranger Federation afin de construire un réseau de gardes nature professionnels, compétents et bien soutenus, capables d'agir efficacement en tant que dépositaires du monde naturel. Nous les aidons à défendre la création d'équipes inclusives et efficaces à l'avant-garde de la protection de la nature, des personnes et de la planète. Notre soutien temporel donne la priorité à la reconnaissance, aux ressources et à la représentation des gardes nature du monde entier. www.ursa4rangers.org
www.ursa4rangers.org

Membres de l'URSA



Photo de couverture : Membres de l'équipe des gardes nature de Masungi-Bayog © Renz Perez / Masungi Georeserve Foundation Inc. Photo de fond : Portrait de Singye Wangmo utilisant un talkie-walkie dans le parc national de Royal Manas, au Bhoutan

International Ranger Federation et Universal Ranger Support Alliance (2023). *Rangers for 30 by 30: a professional workforce to guarantee equitable and effective management of protected and conserved areas (revised version)*. International Ranger Federation and Universal Ranger Support Alliance. <https://www.ursa4rangers.org>